

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE BEAUSÉJOUR LTÉE	Numéro de permis 301016	Date d'inspection Le 08 février 2024
Nom de l'établissement Garderie Beauséjour		Numéro de téléphone (506) 533-9461
Adresse 810 chemin Ohio Shediac NB E4P 2K1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	13 févr. 2024	
Commentaires : La description des fonctions et de ses responsabilités est absent dans 1 dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	13 févr. 2024	
Commentaires : La déclaration signés concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement 2018-11 et 2018-12 est absent dans 1 dossier.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont aussi été observés : - Le permis, les rapports d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement. -Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois. -Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois. -Un échantillon de 12 dossiers d'enfants ont été vérifiés avec les consentements. -Le registre quotidien a été complété. -Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. -La routine quotidienne (1 heure à l'extérieur par période de 4 heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent). Au moment de l'inspection de surveillance, le ciel était en partie nuageux et la température était de -2 degré Celsius. Les enfants sont allés dehors. Un groupe d'enfant a jouer au jeu « Survivor ».

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les jeux libres (jeux de tables, zone hockey, zone poupées, zone tableau avec des nouveaux marqueurs), le lavage des mains, la collation (boîte à diner) et un jeu dirigé (jeu « Survivor ») à l'extérieur.

original signé par

Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 février 2024

Date

original signé par

jolaine richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 février 2024

Date